

VEILLER A L'ACCES AU LOGEMENT POUR TOUS GESTION LOCATIVE DE LOGEMENTS TEMPORAIRES



PACT et ARIM DU RHÔNE | "Bâtisseurs de solidarités pour l'habitat" | 51, avenue Jean-Jaurès - BP 7114 – 69301 Lyon Cedex 07 | Tél. 04 37 28 70 21 | www.pact-rhone-alpes.org | www.pact-habitat.org

Contexte

L'A.L.T. (Aide au Logement Temporaire) est attribuée pour la mobilisation de locaux d'habitation pour une durée réduite mais permettant le respect de la vie privée et offrant le moins d'obstacles possibles à la vie familiale. L'occupation des locaux par un ménage est de 6 mois maximum, renouvelable une fois pour des situations exceptionnelles. L'aide attribuée est une aide forfaitaire calculée en fonction du type et de la durée de mobilisation des locaux. Elle est calculée sur la base d'une convention avec l'Etat.



Missions

Compte tenu de son expérience en Gestion Locative Adaptée, le PACT DU RHÔNE a signé en 1996 une convention avec l'Etat pour la gestion de logements ALT.

Il s'agissait alors de gérer les logements du dispositif d'Extrême Urgence.

Depuis, le PACT DU RHÔNE a étudié d'autres situations notamment sur le logement temporaire des jeunes en difficulté et sur le logement temporaire adapté à l'handicap.

Ainsi, un logement réservé à une population jeune a été mis en place sur l'Arbresle et une autre sur la commune de Saint Bel.

Les 2 logements transitionnels adaptés aux situations de handicap sont dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Partenaires

- ETAT (DDASS, CAF, SIAL)
- LE DÉPARTEMENT (MDR, Prévention)
- LES COMMUNES
- LES MISSIONS LOCALES (TARARE)
- LES ORGANISMES HLM (OPAC DU RHÔNE, GRAND LYON HABITAT)
- LES SERVICES SPÉCIALISÉS (L'ESCALE)
- LES ASSOCIATIONS (APF)

Résultats 2009

□ 9 logements ont été mobilisés

- 5 à Lyon 3^{ème} (Ville de Lyon),
- 1 à l'Arbresle et 1 à Sain Bel (OPAC 69),
- 2 à Lyon 8^{ème} (OPAC Grand Lyon),

□ 15 personnes hébergées en 2009

Cette gestion locative est particulière et nécessite un suivi attentif voir personnalisé, compte tenu des difficultés importantes des locataires, mais aussi lié à la brièveté du séjour (6 mois).

Une excellente coordination avec la personne chargée de l'accompagnement social, du propriétaire du logement et des acteurs locaux est indispensable.

Perspectives

- Offrir davantage de logements de ce dispositif ALT sur l'ensemble du département ou un besoin se fait sentir, notamment sur les villes moyennes qui désirent avoir 1 à 2 logements de ce type.
- Travailler sur de nouvelles formes d'ALT (sortie d'hôpital).



Contact

Jean-Charles Maurice, Responsable du pôle Administration et Finance, PACT ARIM du Rhône
jcm Maurice@pact-habitat.org
Tel : 04 37 28 70 21